Autorité Contractante : *Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud-Donga-Collines (ATDA-BDC)*

Section I - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Avis n° : N° 004/MAEP/ATDA-BDC/PRMP/S-PRMP du ..... 27 JUIN 2022

Objet : Acquisition et mise en place de matériels végétales sains de manioc et de boutures de base de manioc au profit des producteurs de racines fraiches et des multiplicateurs de boutures certifiées de manioc des ATDA 1, 2, 3 et 5

Référence de la DRP : F_DP_63410

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de Passation version 3 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou sud – Donga – Collines (ATDA-BDC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 06 Mai 2022.
2. l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou sud – Donga – Collines (ATDA-BDC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition et la mise en place de matériels végétales sains de manioc et de boutures de base de manioc au profit des producteurs de racines fraiches et des multiplicateurs de boutures certifiées de manioc des ATDA 1, 2, 3 et 5.
3. l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou sud – Donga – Collines (ATDA-BDC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir et mettre en place *de matériels végétales sains de manioc et de boutures de base de manioc au profit des producteurs de racines fraiches et des multiplicateurs de boutures certifiées de manioc des ATDA 1, 2, 3 et 5. Ces fournitures sont à livrer dans les Cellules Communales des ATDA 1, 2, 3 et 5 dans un délai de trente (30) jours calendaires et sont constitués d'un seul lot.*
4. Les exigences en matière de qualification sont :

   a. Pour les anciennes entreprises

   Exigences techniques :

   Les Candidats doivent prouver, documentation (original ou copie légalisée) à l'appui qu'ils satisfont aux exigences de capacité technique ci-après :

   - *Etre une entreprise spécialisée dans la fourniture d'intrants ou de semences agricoles, prouvé par le registre de commerce ou la carte professionnelle de commerçant ;*

BON A LANCER
DNCMP/DDCMP B-A

- *Avoir exécuté au moins un (01) marché de fourniture d'intrants ou de semences agricoles d'un montant minimum de Vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA au cours des trois (03) dernières années (2021, 2020 et 2019). (cette expérience doit être prouvée par les copies légalisées de page de garde et celle des signatures du contrat plus les copies légalisées du Procès-Verbal de réception et ou de l'attestation de bonne fin d'exécution).*

- Disposer du personnel qualifié d'encadrement technique à affecter à l'exécution du marché dont au moins :

- *Un (01) Ingénieurs Agronome (BAC+5), spécialisé en Sciences et Technique de Production Végétale, disposant d'au moins cinq (05) années d'expérience en Technique de Production Végétale et justifiant au moins de trois (03) missions* de production ou de mise en place *des semences agricoles. (CV+ attestation de travail+ diplôme) ;*

- *Un (01) Technicien Supérieure (BAC+3) en production végétale ou tout autre diplôme équivalent, disposant d'au moins trois (03) années d'expérience en Technique de Production Végétale et justifiant au moins de deux (02) missions de production ou de mise en place des semences agricoles (CV+ attestation de travail+ diplôme).*

Exigences financières :

- *Les soumissionnaires doivent fournir les états financiers certifiés pour les trois derniers exercices (2021, 2020 et 2019) ;*

- *Les soumissionnaires doivent justifier qu'ils ont accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit d'un montant supérieur ou égal à Huit Millions Sept Cent Mille (8 700 000) F CFA justifiée par une attestation délivrée par une banque ou une institution financière habilitée.*

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence doivent fournir :

- *En lieu et place des prestations similaires, elles fourniront les pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement technique (CV, copie légalisée du diplôme + attestation de travail) dont au moins :*

- *Un (01) Ingénieurs Agronome (BAC+5), spécialisé en Sciences et Technique de Production Végétale, disposant d'au moins dix (10) années d'expérience en Technique de Production Végétale et justifiant au moins de cinq (05) missions* de production ou de mise en place *des semences agricoles. (CV+ attestation de travail+ diplôme) ;*

BON A LANCER
DNCMP/DDCMP B-A

- *Un (01) Technicien Supérieure (BAC+3) en production végétale ou tout autre diplôme équivalent, disposant d'au moins cinq (05) années d'expérience en Technique de Production Végétale et justifiant au moins de trois (03) missions de production ou de mise en place des semences agricoles (CV+ attestation de travail+ diplôme).*

- *Produire une assurance de risque professionnel ou un engagement écrit de souscrire deux (02) semaines après la notification du marché approuvé, une police d'assurance de risque professionnel couvrant le délai d'exécution du marché au cas où elle sera attributaire du marché.*

Exigences financières :

- *Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'expérience devront fournir leur bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existences ;*

- *Les soumissionnaires doivent justifier qu'ils ont accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit d'un montant supérieur ou égal à Huit Millions Sept Cent Mille (8 700 000) F CFA justifiée par une attestation délivrée par une banque ou une institution financière habilitée.*

«NB : la non satisfaction de l'une de ses exigences de qualification est éliminatoire»

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

5. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la *Personne* Responsable des Marchés Publics et prendre connaissance de la demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après :

Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4
01 BP 151 Parakou, République du Bénin
Tél : 23 61 20 61 /96 02 38 05 ;
E-mail : prmpatda4@gmail.com
Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics ;

de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes tous les jours ouvrables à compter du 27 JUIN 2022 .

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier complet de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-après :

Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4
01 BP 151 Parakou, République du Bénin
Tél : 23 61 20 61 ;

BON A LANCER
DNCMP/DDCMP B-A

E-mail : prmpatda4@gmail.com
Bureau : Secrétariat Personne Responsable des Marchés Publics ;
de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes tous les jours ouvrables à compter du ..... 27 JUIN 2022

Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais par la Poste. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation. Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

NB : Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leur offre.

7. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après :

Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4
01 BP 151 Parakou, République du Bénin, Tél : 23 61 20 61 / 96 02 38 05 ;
E-mail : prmpatda4@gmail.com
Bureau : Secrétariat Personne Responsable des Marchés Publics ;

au plus tard le .....11 JUIL 2022.....à 10 heures très précises.

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus ainsi que l'inaccessibilité ou l'illisibilité du fichier PDF sur clé est éliminatoire.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

8. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après :

Salle de Réunion de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 sise au 1er étage de l'immeuble de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 à Parakou, Quartier Ladji Farani, Tél : 23 61 20 61, le .....11 JUIL 2022..... à 10 heures 30 minutes.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de ***Deux Cent Quatre Vingt Dix Mille (290 000)*** *francs CFA.*

[1] Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

BON A LANCER
DNCMP/DDCMP B-A

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel à concurrence.

10. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Parakou, le 27 JUIN 2022

La Personne Responsable des Marchés Publics

Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud, Donga et Collines ATDA-BDC PRMP

Soihabirou BARIZI

BON A LANCER DNCMP/DDCMP B-A